

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Février 2007

L'an deux mille sept le jeudi 8 février à 18h30, le conseil municipal de la commune de SALLENELLES, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric CHAZAL, Maire.

Etaient présents :

Mmes Thérèse DUPUIS, Maryvonne LAFAY, Jacqueline MARTINOFF
Messieurs Michel BLANCHAIS, Philippe CRUCHON, Alain LAVALLEY, Jean-Claude NOCAUDIE, Christian THOMAS.

Etait excusé : Monsieur GREFFIN qui avait donné un pouvoir à Frédéric CHAZAL

Secrétaire de séance : M.Christian THOMAS

Le compte rendu de la réunion du 28 décembre 2006 ne soulève aucune remarque.

I/ DEMANDE DE SUBVENTION DGE

Le Maire rappelle qu'il sera budgété en 2007, la réparation totale des voiries communales suivantes :

- Chemin du moulin d'eau
- Rue du lazaret

Ces voiries sont en excessivement mauvais état et doivent faire l'objet de grosses réparations.

Le Maire fait part au Conseil Municipal, que compte tenu qu'il s'agit de grosses réparations, ces travaux sont éligibles à la dotation globale d'équipement.

Trois devis sont en cours de réalisation.

Deux ont été reçus des sociétés COLAS et EUROVIA

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

- Coût des travaux HT : 44.071€
- Financement DGE escompté : 13.221 €
- Ressources propres de la collectivité :30.849 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DGE pour la réalisation de ces projets.

II/ Demande de subvention.

Le Maire rappelle qu'il sera budgété en 2007, la réparation totale des voiries communales suivantes :

- Chemin du moulin d'eau
- Rue du lazaret

Ces voiries sont en excessivement mauvais état et doivent faire l'objet de grosses réparations.

Le Maire fait part au Conseil Municipal, qu'il est possible d'obtenir des aides du Conseil Général pour la réalisation de ce projet.

Trois devis sont en cours de réalisation.

Deux ont été reçus

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter l'aide du Conseil Général pour la réalisation de ces projets.

III/ Site internet de la commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de site internet de la commune.

Il indique que ce site permettra des mises à jour très simples et la mise en ligne de tous les comptes rendus de réunions.

Le coût pour la réalisation de ce site, sa mise en ligne s'élève à 1291,68€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de la société Homo.imago et à mettre en ligne le site Internet communal.

IV/ Questions diverses

Le Conseil municipal rappelle son souhait de voir les terrains François remis en eau derrière la Mairie.

Le Maire présente aux conseillers le travail réalisé par la société BRILLAND.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à acquitter la facture de cette société sur le budget investissement de l'année 2007.

Jean-Marie CHATEL a quitté le Conseil Municipal, ses délégations vont lui être retirées.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les membres du Conseil municipal,